

L'Express

édition du mercredi

www.journalexpress.ca

Déchirés par sa démolition imminente

Église de Saint-Edmond-de-Grantham

12



**Cotiser à son REER
ou à son CELI,
c'est maintenant!**



 **Desjardins**

L'Express de Drummondville publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs. Les lettres doivent être courtes, envoyées par courriel et signées avec l'adresse et le numéro de téléphone de l'auteur. Seuls le nom et la localité seront mentionnés. Nous nous réservons le droit de les publier et, au besoin, de les abréger. Les sujets d'intérêt local et régional sont traités prioritairement.

Les opinions émises ne sont pas nécessairement partagées par la direction et ne doivent porter atteinte à la réputation de quiconque. Pour faire connaître votre opinion, il suffit de faire parvenir votre lettre à l'adresse suivante : redaction@journalespress.ca

Saint-Edmond : je suis dégoûté

À St-Edmond-de-Grantham, ça se passe différemment qu'ailleurs dans la MRC. Ailleurs, dans d'autres paroisses rurales, on fait tout pour sauver le patrimoine bâti, c'est-à-dire les églises.

On essaie de trouver une autre vocation pour les édifices patrimoniaux. Il y en a qui les transforment en salle municipale; d'autres en bibliothèque... pourquoi que le carnet de santé du bâtiment le permette.

À Saint-Edmond, en 2013, il y a eu entente entre la municipalité et la Fabrique pour qu'un comité porteur soit formé. Le conseil municipal de l'époque a accordé de 5 000 \$ et une subvention de 18 000 \$ à la communauté au comité porteur, formé d'une vingtaine de bénévoles, pour transformer l'église en salle municipale, selon les plans d'un architecte.

Les bénévoles ont enlevé tous les bancs, ont construit trois locaux pour les toilettes, aménagé une cuisine et un bar avec tous les accessoires. Un autre groupe a enlevé le linoléum qui recouvrait le plancher. En dessous, c'était un plancher de bois franc. Il a été sablé et une protection avec teinture a été appliquée. Le plancher de l'entrée a été renoué avec une tuile en céramique. Les bénévoles ont travaillé environ 800 heures pour transformer l'église en salle municipale.

Le conseil municipal de l'époque a été surpris de voir le changement effectué. Il était très satisfait. Le conseil a alors décidé de louer l'église à la Fabrique et de vendre la salle municipale existante

qui était devenue désuète sur plusieurs points et trop petite. Elle pouvait accueillir une centaine de personnes. Le conseil l'a vendue avec le terrain pour un montant de 50 000 \$.

Viennent les élections de 2013. Le nouveau conseil élu alors formé en majorité par des bénévoles qui ont transformé l'église en salle municipale. Ce fut un mandat très difficile et houleux. Une consultation publique a eu lieu et a été contestée à cause d'irrégularités qui ont rendu le résultat plus ou moins valide. C'est pourquoi la Fabrique qui voulait vendre a entrepris de faire des réparations pour rendre l'achat moins onéreux pour les citoyens.

Les fissures sur le mur de brique ont été réparées. La boîte de l'énergie électrique a été changée et le système électrique a été inspecté. Quatre luminaires au DEL ont été installés pour éclairer la salle. Les salles de toilette ont été meublées avec tous les accessoires conformes.

La fabrique a fait installer un système d'alarme conforme aux exigences. La fournaise au mazout (très polluante) a été changée pour une fournaise aux granulés de bois. C'est une fournaise très performante qui émet dans l'environnement du carbone neutre. La cheminée a été renouvelée et installée par des professionnels.

À la fin du mandat du conseil en 2017, l'église a été achetée avec le terrain pour un montant de 55 000 \$. La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) est venue trois fois suite à des plaintes pour inspec-

ter le bâtiment. Des recommandations ont été faites. Le conseil n'a pas eu le temps, avant les élections, de faire en sorte que toutes les recommandations soient respectées. Il s'agissait de travaux très réalisables et pas trop onéreux tels qu'isoler la fournaise avec un mur et un plafond résistant au feu, de mettre la rampe du perron à la hauteur réglementaire, etc...

Aux élections de 2017, le conseil en place a été renversé. Le nouveau a alors décidé de procéder à la fermeture de l'église (salle).

Les architectes, ingénieurs, la RBQ, ont toujours émis des rapports positifs sur la faisabilité de transformer l'église en salle municipale. Les travaux qui restaient étaient de changer les portes, les fenêtres, de faire le champ d'épuration et des travaux mineurs tels que peinture, l'isolation du toit, etc. Pour 250 000 \$ les travaux auraient été exécutés et payés par la taxe d'accise sur le carburant remis aux municipalités tous les 5 ans.

Mais ce n'était pas la décision du conseil de rouvrir l'église. Son objectif était de démolir l'édifice coûte que coûte. Le conseil veut remplacer l'église par un carrefour citoyen sous la forme d'un abri préfabriqué (gazebo).

À St-Edmond, ce projet ne peut avoir de succès. Toutes les propriétés ont de grands terrains et ils ont tous de grands patios pour admirer la nature. Le montant projeté pour ce projet est d'environ 470 000 \$. Je trouve que c'est de l'argent gaspillé pour avoir une utilité

très limitée : le printemps, les moisques sont très présents; l'été, il n'y a que quelques jours où la température est idéale; l'automne, le froid commence à se faire sentir; et l'hiver, il ne pourrait être utilisable.

L'abri préfabriqué ne remplacera jamais une salle municipale. Aujourd'hui, si une consultation publique avait lieu pour choisir entre un abri préfabriqué et une salle municipale au même coût, je pense que le résultat ne serait pas le même.

Pourquoi démolir l'église (salle municipale)? Pourquoi chercher un prétexte pour se justifier? Je comprends mal le ministère des Affaires municipales qui a programmé le restant de la taxe d'accise pour démolir un édifice patrimonial de 100 ans avec un carnet de santé positif et qui a été destiné à changer de vocation.

La réalisation de ces travaux a un coût : l'augmentation des taxes. En 2018, la taxe foncière était de 0,527 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation. En 2019 la taxe foncière sera de 0,629 cents pour 100 \$ d'évaluation. Une augmentation de 19,35%.

Jean-Claude Paradis

À propos du Bloc québécois...

La photo de l'exécutif 2019 du Bloc québécois de Drummond, qui a récemment été publiée dans L'Express, montrait 9 des 10 administrateurs alors qu'un nombre impair de 10 de 13 avec l'ajout de deux jeunes sœurs de mère.

Pourquoi avoir six conseillers au lieu de prendre les sept candidatures tel que proposé par la présidente sortante?

Lors de l'assemblée de relance du 15 mai 2018, il n'y avait que quatre élus sur cinq postes alors que la votation à la présidence a été émise, car certains membres ont été convoqués pour 18h et d'autres, pour 19h dans deux salles différentes.

À la suite, lors du congrès du 29 avril 2018 à Drummondville, il n'y avait aucun représentant sinon un membre observateur qui a appris tout comme un journaliste local qu'il n'y avait plus d'exécutif de comté sans qu'aucun avis n'ait été émis.

Concernant le congrès de refondation avec 60 propositions ramenées à 28 thématiques prévu pour les 23-24 février mais remis aux 16-17 mars, comment se fait-il que cela n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 janvier dernier ou d'une assemblée de consultation pour en débattre?

Gérard Fréchette, Saint-Majorique

M. Pomerleau...

Roger Pomerleau a écrit un très bon article pour ce journal et c'est un avantage correctionnel retiré après 35 ans de services qui vous le dit. Le seul petit bémol que je me permettrais est de l'effet qu'il est vrai que la communauté musulmane ne s'est pas indignée de la sentence dans le cas de la famille Shah, mais à l'époque, la sentence qu'ils ont reçu était déjà la plus sévère de notre code criminel étant donné que l'article 745.5 du code n'a été adopté qu'en 2011. Et c'est cela que je reproche à la communauté musulmane de la ville de Québec qui, aujourd'hui, trouve la sentence imposée à Alexandre Bissonnette trop clémente alors qu'avant 2011 ils se seraient réjouis d'une sentence à vie avec une période d'éligibilité à 25 ans étant donné que cela aurait été la sentence la plus sévère possible.

Dans le cas présent, je donne raison au juge Huot qui a délibérément livré un jugement qu'il souhaite être contesté jusqu'en cour suprême

pour clarifier la légitimité de l'article 745.5 une bonne fois pour toutes.

Ceux qui disent que ce juge n'avait aucun droit de changer les dispositions de l'article 745.5 font fausse route, parce qu'à toutes les étapes d'une cause, un juge peut importer l'instance qu'il représente à la droit de juger de la constitutionnalité d'un article de loi et ce sera aux tribunaux supérieurs de déterminer si ce juge a erré en droit ou non.

Cependant, je suggère fortement au gouvernement Trudeau si cela n'a pas déjà été fait, de ne pas attendre que cette cause traverse toutes les étapes de contestations jusqu'à la cour suprême, mais qu'il demande lui-même un avis à la cour suprême concernant la constitutionnalité de l'article 745.5, une procédure rarement utilisée mais qui doit être faite.

Je peux déjà affirmer que, selon moi, l'article 745.5 pourrait bien être inconstitutionnelle en vertu des articles 7 et article 12 de la charte canadienne des droits et libertés.

Une chose est certaine, c'est que l'article 745.5 va très certainement à l'encontre de la loi sur le système correctionnel et la liberté sous condition dont la partie I selon son article 3 stipule ce qui suit :

Le système correctionnel vise à contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et d'autre part, en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois.

Comment voulez-vous assurer la réadaptation des délinquants au moyen de programmes appropriés en vue de leur réinsertion dans la société quand la sentence infligée, qui peut souvent dépasser l'espérance de vie d'un être humain, rend cette réinsertion éventuelle en société tout à fait impossible?

Gilles Bugeaud, Saint-Cyrille-de-Wendover

La quatrième église du diocèse démolie

Parmi les 20 églises qui ont été désacralisées ces dernières années dans le diocèse de Nicolet, trois seulement ont été démolies, celle de Saint-Edmond-de-Grantham sera la quatrième.

JEAN-PIERRE BOISVERT
@journallexpress.ca



Mgr Simon Héroux,
vicaire général
Photo: Site web du diocèse

C'est ce que nous indique Mgr Simon Héroux, vicaire général du diocèse de Nicolet, qui a suivi de près la saga de l'église de Saint-Edmond.

Les trois églises qui sont passées sous le pic des démolisseurs sont celles de Saint-Majorique, de Saint-Gérard-Majella (Yamaska) et de Pierreville Saint-Thomas.

«L'église de Saint-Edmond a été vendue et nous n'avons plus un mot à dire, mais il est certainement triste de constater cette démolition. On a bien essayé d'éviter cela, mais nous sommes en 2019 et il faut accepter la réalité. Il faut dans ces circonstances évoluer entre l'idéal et le possible», a laissé entendre Mgr Héroux.



L'église de Saint-Majorique-de-Grantham qui a été démolie en 2016. *Photo: D. Chabot - Christian Beaudoin*

Invitation

SOIRÉE
EN ROSE

Journée internationale des femmes

VENDREDI 8 MARS 2019

Brasserie L'Établi

Salle : La Zone BU
(2e étage)

Élizabeth
Blouin-
Brathwaite
&
4 musiciennes



Cocktail Dînatoire
Inclus dès 17h30
50\$

Organisée par :
Le groupe Les Elles

Réservation

Anny Laplante 819 474-4009



Plusieurs
maisons
à visiter



SEIGNEURIE
André Lemaire

PORTES OUVERTES
LES 23 ET 24 FÉVRIER
DE 13 H À 16 H

au 2575, rue de
la Commune
Drummondville



Les
plus beaux
terrains
en ville

Institution
financière sur
place



Beaucoup de
promotions
en vigueur

VOUS ÊTES À LA BONNE PORTE



Tél.: 819 472-4345
Téléco.: 819 474-7738
Sur semaine de 8h à 17h
Samedi et dimanche de 13h à 16h

BUREAU ADMINISTRATIF
2575, rue De la Commune
Drummondville

www.habitationsandrelemaire.ca